ED/MR/N°2026/110

Amilly

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Objet :

CENTRE D'ART CONTEMPORAIN DES TANNERIES
Programmation 2026-2027 - 11ème saison artistique - Contractualisation avec les intervenants

Date de convocation :

16 septembre 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

Pour extrait conforme,
Pour le Maire, par délégation,
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT

MAIRIE D'AMILLY 15 (LOIRET)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
045-214500043-20260922-DEL2026110-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/10/2026
Publication : 12/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Deux septembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur COLLEN-RENAUX Tom, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

Mme COURTAT, M. HARDY, Mme LANDRY, Mme NAUDOT, M. GIRAUDON, Mme MONNEROT, M. PALIX,
Adjoint (e) s au Maire,

M. TAUZIEDE, Mme BOSSU, M. HUBSWERLIN, M. BARBEROUX, Mme BEAUDENON, Mme BEAUCAMP, Mme DELMETZ, M. CHAHINE, Mme ROBLIN, Mme BERTHEAULT, Mme MABAH FOSSO, Mme CORNU, M. PETITALOT, M. GOLLEAU, M. MARKO, M. VITORINO, M. RIZZO, Mme CARNEZAT, M. LECLOU, M. GABORET, M. BOUQUET, Mme MICHEL

Conseiller (e) s Municipaux,

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

M. REDEUILH	Pouvoir à Mme BOSSU
Mme FEVRIER	Pouvoir à M. BOUQUET
Mme JULIEN	Pouvoir à M. GABORET

Madame Sylvie BOSSU a été élue Secrétaire de Séance

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 22 septembre 2026 **ED/MR/N°2026/110**

OBJET : CENTRE D'ART CONTEMPORAIN DES TANNERIES
Programmation 2026-2027 – 11ème saison artistique - Contractualisation avec les intervenants

Monsieur Le Maire, expose :

Le lancement de la nouvelle saison artistique des Tanneries s'inscrit dans le cadre de l'année des 10 ans du centre d'art contemporain.

Déclinant les thématiques et formes d'actions définies au projet artistique et culturel labellisé d'intérêt national en 2022, projet intitulé ***Nos Maisons Apparentées***, cette année des 10 ans préfigure et inaugure un nouveau cycle pluriannuel de programmation.

Au fil des cycles, Les Tanneries réaffirment leur rôle central de laboratoire de création, d'expérimentation et d'accueil en s'inscrivant pleinement au cœur des grands dispositifs et réseaux nationaux. A ce titre, l'année des 10 ans, bénéficie de plusieurs expositions prenant place dans des rendez-vous nationaux (Bicentenaire de la Photographie) et internationaux (¡Viva Villa! Portées par les Amabassades de France à l'étranger que sont la Villa Medicis (Rome), La Villa Albertine (USA), la Casa de Vélasquez (Madrid) ou la Ville Kujoyama (Japon)) qui permettent de considérer la place importante des Tanneries dans le réseau de diffusion et de valorisation de la scéne artistique contemporaine française.

La saison #11 / Programmation prévisionnelle 2026-2027 (de octobre 2026 à décembre 2027)

Sur cette période, une série d'expositions, de rencontres et de productions d'œuvres constitueront le fil d'une programmation qui renouvellera l'invitation à apprécier, découvrir les gestes artistiques liés à la création contemporaine dans la diversité de sa manifestation, dans la continuité des saisons précédentes par des expositions et des réalisations spécifiquement pensées pour les espaces du centre d'art, mais aussi par des résidences proposées aux artistes ou à des auteurs et des aides au projet qui sont inscrites au calendrier de la saison #11 selon les tableaux ci-après :

Cycle 1 – octobre 2026 à avril 2027

Sœur de nuit – Eléonore False	*Du 17 octobre au 28 février 2027*	Galerie Haute Production et Prêts d'œuvres
Floraison froide – Bianca Bondi	*Du 17 octobre au 18 avril 2027*	Petite galerie / Verrière Production et prêts d'oeuvres
Calder au cœur de la France Festival AR(t]CHIPEL 2026	*Du 17 octobre au 18 avril 2027*	Grande Halle Prêts d'oeuvres Partenariat avec des institutions et collections privées
Café Transversal : **Dissections** – Javier Carro Temboury	*Du 17 octobre à mars 2027 (sous réserve)*	Hall Production et prêts d'oeuvres
Collectif KÖRP(Z)	*Le 17 octobre*	Performance Parvis et Grande halle

Cycle 2 – avril 2026 à octobre 2027

Projet d'exposition d'Egdar Sarin	*Du 17 avril au 31 octobre 2027* **(sous réserve)** ***Une articulation et un prolognement de l'exposition avec le programme AR(t)CHIPEL 2027 (octobre 2027-avril 2028) sur une thématique architecture et en collaboration avec le Frac Centre-Val de Loire est à l'étude).***	Grande halle et sous réserve d'autres espaces Production et Prêts d'œuvres

Cycle 3 – Juin à décembre 2027

Projet ***¡VIVA VILLA!,*** avec les artistes Paul Maheke (Villa Médicis), Naomi Maury (Casa de Velázquez) Enrique Ramírez (Villa Médicis) Adrien Vescovi (Casa de Velázquez)	*Du 5 juin au 2 janvier 2028 (sous réserve)*	Grande halle Prêts d'œuvres
La matière du temps - Morvarid K dans le cadre d'une résidence territoriale	*Du 5 juin au 30 septembre 2027*	Verrière et Petite galerie Dans le cadre du Bicentenaire de la Photographie, célébration nationale portée par le ministère de la Culture du 1er septembre 2026 au 30 septembre 2027

Au long de la saison #11

Au cours de cette programmation 2026/2027, des résidences de recherche et d'étude, des aides à la création/production/au projet seront activées selon necessité pour anticiper sur les projets de diffusion à venir.
Comme chaque saison artistique, une résidence d'auteur aura lieu permettant d'envisager rencontres publiques, séminaires, workshops et formes éditoriales. Elle s'inscrira dans la dynamique du programme 2027-2028-2029 de la nouvelle convention d'objectif liée au label. A l'image du dispositif de compagnonnage expérimenté entre 2024-2025-2026 (Alex Balgiu), se cloturant pour l'artiste dans le cadre du dispositif de « Résidences Vertes » 2026 (financement du Ministère de la Culture) une nouvelle forme de compagnonnage s'appuiera sur la continuité de résidences d'auteurs pour mettre en place, dans le cadre du projet artistique et culturel présenté en comité de suivi du label (axe action territorialle (AME/PETR)).

Poursuivant sa politique d'accompagnement à la création dans le cadre de sa politique de dépôt d'œuvres d'artistes au sein du parc de sculptures des Tanneries, ces dépôts d'œuvres s'accompagnent de droits de présentation versés annuellement aux artistes, dans la continuité des obligations de rémunération des artistes liées au label de centre d'art d'intérêt national.

Le développement de la documentation vidéographique (exposition filmée, entretien avec artistes ou commissaires d'exposition) sera prolongé sur la base de la mise en œuvre effective depuis 2022 (grâce à des subventions du Ministère de la Culture) et complétera les campagnes de prises de vues et les captations (vidéos ou sonores) des moments publics (événementiels, performances artistiques, etc.).

Dans le cadre du partenariat initié en 2024 avec l'Université Paris Sorbonne et l'Institut Acte de Paris 8 ouvrant à l'accueil de doctorants et constituant l'un des autres enjeux structurants du centre d'art (l'histoire de l'exposition, le pôle Documents et Archives axe structurant de la nouvelle convention d'objectifs pluriannuelle), une programmation d'actions pourra être reconduite sur la période et déclinée sous des formes diverses (conférence, workshop, etc.).

Complétant les engagements du centre d'art, des ateliers, des actions pédagogiques, des visites commentées, des rencontres et des conversations avec des artistes, des personnalités de la scène de l'art contemporain, des lectures, des performances, ou encore des projections (en intérieur ou en plein air selon le calendrier) seront proposés chaque mois selon le principe suivant :
- Pour rappel, tous les samedis et dimanches, mise en place d'ateliers-visites ou ateliers en famille adressés au Grand Public,
- Selon les expositions, rencontres publiques, performances et/ou une projection,etc.
- (F)estivales, week-end des **26 et 27 juin 2027 (sous réserve).**

Un agenda coordonné : Quartiers de culture.

Dans le cadre du Contrat de Ville (Attracti'cités), les Tanneries ont été désignées comme établissement artistique et culturel jumélé au territoire lié au contrat de Ville, et plus particulièrement les quartiers prioritaires ainsi que les zones des Terres Blanches et du Clos-Vinot pour Amilly.
Pour rappel, une procédure d'appel à projet pour une résidence mission a été diffusée (2025) et une première forme d'action initiée en 2026. Face aux difficultés d'ancrage territorial (Quartiers QPV AME) du collectif d'artistes lauréat (espace de travail, espace d'accueil des publics, hébergements), les services de l'état ont signifié à l'été 2026, leur volonté de relance du dispositif pour 2027, sur la base d'un nouveau projet (et Collectifs d'artistes) engagé au dernier trimestre 2026. Des financements de l'Etat (préfecture (15 000 €) et DRAC CVL (15 000€) sont en cours d'attribution à ce titre et fléchés sur le centre d'art qui a la charge de la contractualisation et du suivi du financement de l'action programmée en année 1 (octobre 2026 à mars 2027) et pour l'année 2 (été 2027) sous réserve en année 3 (été 2028), en résonnance avec les événements labellisés « Bourges 2028, Capitale Européenne de la Culture »

Cette organisation s'ajoute à celle de toutes ces expositions, résidences, dépôts, études et recherches ou prestations propres au projet artistique et culturel du centre d'art contemporain ce qui implique différents dispositifs de contractualisation entre la Ville et les suscités.

L'accès à l'ensemble de ces manifestations sera gratuit.

Le calendrier et la liste des artistes, œuvres, prêteurs, intervenants, dates, liés à chacun des projets d'exposition, du jumelage et des événements sont susceptibles d'être modifiés au cours de l'avancement des projets.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de Monsieur Le Maire,

Sur avis favorable de la Commission extramunicipale Vie culturelle réunie le 7 septembre 2026,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à signer les conventions, contrats et tous documents subséquents nécessaires à la réalisation de cette programmation 2026 – 2027 et des éléments associés.

PRECISE que les dépenses afférentes seront imputées au Budget de la Ville des exercices 2026 et 2027.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Tom COLLEN-RENAUX

La Secrétaire de séance,

Sylvie BOSSU